

A propos des prisons

Mgr Michel Dubost, président de Justice et Paix-France

« Plus que de la technique, ce dont ont besoin les prisonniers, c'est de la possibilité de communiquer, de se confronter à eux-mêmes, d'admettre leur culpabilité, de faire connaître la partie innocente d'eux-mêmes... »

La justice est au centre de la vie publique. Aujourd'hui, elle est, chaque jour davantage, un élément essentiel de la démocratie et de la lutte contre les abus de pouvoir. Et c'est bien.

L'administration pénitentiaire elle aussi bouge. L'opinion publique, les règles pénitentiaires européennes (2006), la nomination d'un contrôleur général des lieux de privation de liberté (juin 2008)... et les agents de cette administration eux-mêmes font que la prison 2010 n'est plus tout à fait celle de 2000.

Quatre avancées concrètes marquent ces évolutions : l'accès au téléphone pour les condamnés en maison d'arrêt, la séparation entre les prévenus et les condamnés, la création de quartiers réservés pour les arrivants et le traitement des requêtes dans des délais raisonnables. Comme toute évolution, celles-ci ne sont pas parfaites et avivent le désir de voir d'autres dossiers avancer.

La volonté de l'administration pénitentiaire de bien faire est évidente. Et il faut lui en donner acte. Pour autant, ce désir peut conduire à des innovations qui sont critiquables. Ainsi, l'administration – pour honorer la demande européenne de respect des personnes dans l'application des peines – a mis en place un « livret de suivi individuel de la personne détenue », qui a pour ambition un meilleur accompagnement et une orientation adaptée des détenus.

La question est de savoir ce que l'on met dans ce livret. Et là commencent les inquiétudes... car il semble devoir être informé par un « cahier électronique de liaison », qui a pour vocation de centraliser par informatique toutes les fiches d'observation des surveillants, des intervenants, des soignants, des aumôniers, etc. Ce cahier devait permettre, dans l'esprit de ses concepteurs, la réalisation d'un profil du détenu pour établir des grilles de prédiction de sa dangerosité, de sa vulnérabilité, de sa « suicidabilité ».

L'Observatoire international des prisons a saisi la Cnil et le Conseil d'État d'une plainte contre ce « cahier électronique de liaison », qui établit un fichier informatique sans que les données en soient accessibles aux personnes concernées, alors que ces données peuvent faire apparaître leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

Que l'établissement de ce fichier électronique n'ait pas respecté la loi, c'est évident. Mais le plus grave est qu'il soit le fruit d'une erreur intellectuelle, courante à notre époque. Certes, il est bon de recueillir les données de base concernant un prisonnier (âge, personnes à prévenir, condamnations, itinéraire pénitentiaire), mais il s'agit de tout autre chose : la « croyance » est qu'un moyen technique peut renforcer la sécurité parce qu'il permet de connaître davantage les personnes. C'est évidemment un mythe, celui de la technique qui remplace la rencontre et la réflexion « politique ». La technique peut servir la sécurité, mais ce n'est qu'un moyen au service d'un objectif. Quel est l'objectif ? Mesurer la dangerosité et le risque de suicide ? Mais existe-t-il réellement des échelles d'évaluation qui permettent de prédire réellement des risques ? Ce n'est pas prouvé. Les grilles des sociologues n'arrivent jamais à enfermer l'humain.

Par contre, il est certain qu'en ciblant les personnes jugées à risque on évitera difficilement de les stigmatiser et de les mettre dans des conditions qui les conduisent à faire ce que l'on craint. La sécurité de l'institution ne peut pas exister si l'on crée l'insécurité chez les personnes.

Ainsi, lorsqu'on craint qu'une personne soit suicidaire, on la réveille toutes les deux heures pour vérifier si elle est vivante, et on lui fournit un kit anti-suicide (draps en papier, couverture anti-feu), ce qui, très probablement, ne lui arrange pas le moral et l'enferme dans son projet de suicide. Or, ce qui favorise le suicide, c'est l'impression de ne pas avoir d'autre solution. Une personne qui veut réellement se suicider finit toujours par y arriver !

De plus, pendant que l'on fixe son attention sur les uns, on risque de relâcher l'attention sur les autres. Il y a donc certainement une erreur.

Plus que de la technique, ce dont ont besoin les prisonniers, c'est de la possibilité de communiquer, de se confronter à eux-mêmes, d'admettre leur culpabilité, de faire connaître la partie innocente d'eux-mêmes et d'être entourés de respect, notamment pour passer le choc de l'incarcération.

Ainsi, davantage qu'une erreur, c'est une faute.

Le « cahier électronique de liaison » veut permettre à tous les acteurs qui interviennent au sein de la prison de communiquer entre eux : *« Cette dématérialisation des données favorisera l'alimentation et le partage des informations par l'ensemble des acteurs pluridisciplinaires au sein des établissements pénitentiaires, et permettra de ce fait une prise en charge plus fine et en temps réel des personnes détenues. »* (Circulaire du directeur de l'administration pénitentiaire du 14 janvier 2009.) Mais la prise en charge plus fine suppose de la communication avec les détenus plus que des rapports sur les détenus.

De plus, cette circulaire oublie le secret médical, le statut de la parole confidentielle que le prisonnier peut avoir avec certains intervenants comme l'aumônier... et ouvre la voie aux ragots et aux expressions momentanées de colère ou d'incompréhension qui y sont consignées « en temps réel », mais définitivement. Incontestablement un tel moyen a un effet « loupe » que peut éviter la discussion entre spécialistes. Cette prétention de tout savoir sur quelqu'un est, au sens strict, totalitaire (même si l'on ne peut soupçonner le directeur de l'administration pénitentiaire de l'être). C'est une faute contre l'homme et le respect qui lui est dû.

La justice et l'administration pénitentiaire sont au cœur de la vie démocratique. Elles doivent, au plus vite, supprimer le cahier électronique de liaison, faire disparaître les données qui y avaient déjà été collectées... et miser sur la communication humaine pour résoudre les problèmes difficiles qu'elles doivent résoudre.